

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 07981

Numéro SIREN : 562 117 572

Nom ou dénomination : COGAC

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 22671

Cogac

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Cogac

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Cogac,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cogac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Titres de participation » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les données et les hypothèses-clés utilisés pour la détermination de la valeur d'utilité, et vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

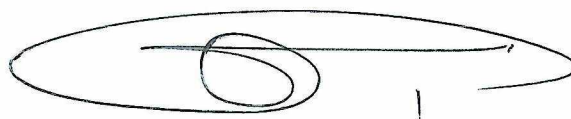
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Stéphane Pédrón

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	250 000 000		250 000 000	250 000 000
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	3 458 147 951	977 835 683	2 480 312 267	2 570 787 697
Créances rattachées à des participations	4 138 169	3 222 721	915 448	
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	104	61	43	43
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	3 462 286 225	981 058 465	2 481 227 758	2 570 787 741
Total Actif Immobilisé (II)	3 462 286 225	981 058 465	2 481 227 758	2 570 787 741
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	528 641	0	528 641	456 209
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	528 641	0	528 641	456 209
Valeurs mobilières de placement	155 650	155 650		
(dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités	155 650	155 650		
Charges constatées d'avance				
TOTAL Actif circulant (III)	684 291	155 650	528 641	456 209
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	3 712 508 715	981 214 115	2 731 756 400	2 821 243 949

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 286 694 565	1 286 694 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	16 489 291	9 456 101
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	1 787 012	1 787 012
TOTAL Réserves	18 276 303	11 243 113
Report à nouveau	133 630 606	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 88 527 662	140 663 796
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 864 185	1 533 815
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 352 937 997	1 440 135 289
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	140 008 870	112 121 591
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	140 008 870	112 121 591
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	161 470	593 889
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	1 123 006 558	1 132 028 760
TOTAL Dettes financières	1 123 168 028	1 132 622 649
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 113 868	179 275
Dettes fiscales et sociales		461 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 443 756	47 973 547
Autres dettes	73 083 880	87 749 797
TOTAL Dettes d'exploitation	115 641 505	136 364 420
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 238 809 533	1 268 987 069
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	2 731 756 400	2 821 243 949

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				4 617 701
Autres produits			600	6 687
Total des produits d'exploitation (I)			600	4 624 388
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			281 666	363 985
Impôts, taxes et versements assimilés			308	638
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges				0
Total des charges d'exploitation (II)			281 974	364 624
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-281 374	4 259 764
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			61 854 554	53 380 245
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			52 586	5 735
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 470 076	11 097 961
Différences positives de change				321
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			63 377 216	64 484 261
Dotations financières aux amortissements et provisions			27 057	1 470 076
Intérêts et charges assimilées			2 935 727	19 566 138
Différences négatives de change			627	4 220
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			206	
Total des charges financières (VI)			2 963 617	21 040 434
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			60 413 599	43 443 827
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			60 132 225	47 703 591

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 431 326	133 466 215
Reprises sur provisions et transferts de charges	281 081 157	515 076 867
Total des produits exceptionnels (VII)	282 512 483	648 543 082
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 266 486	273 928 044
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	429 367 686	281 193 032
Total des charges exceptionnelles (VIII)	431 634 171	555 121 076
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	- 149 121 668	93 422 006
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-461 801	461 801
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	345 890 299	717 651 731
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	434 417 961	576 987 935
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-88 527 662	140 663 796

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : COGAC

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est 2 731 756 400 EUR et le résultat s'élève à -88 527 662 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 04 Novembre 2016, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées à des participations, notamment les dotations ou reprises de dépréciation, sont inscrites en résultat exceptionnel et non en résultat financier. COGAC considère en application de l'article 120-2 du PCG que cette classification qui déroge au Plan Comptable Général donne une image plus fidèle du compte de résultat car elle permet de regrouper avec les plus ou moins-values de cession, dans les éléments exceptionnels, tous les éléments de résultat afférents aux participations.

Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers conduit COGAC à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment les provisions pour risques, la valorisation des participations, les provisions et les engagements hors bilan.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose l'entreprise, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

Immobilisations Financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels COGAC s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession a été prise, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à leur valeur de cession estimée si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles COGAC détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les titres, autres que les participations que COGAC a l'intention de conserver durablement, et également les prêts accordés aux tiers et aux sociétés du groupe dans lesquelles COGAC ne détient pas de participation.

Une dépréciation est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus par les titres de participation.

Créances d'exploitation

Les créances regroupent principalement les comptes-courants des sociétés du groupe.

Les créances qui présentent un risque de non-recouvrement, font l'objet de provision pour dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur de marché des titres au 31 décembre est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantage économiques futur dont le montant peut être estimé de façon fiable, conformément au règlement CRC N°2000-06 sur les passifs.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Impôt sur les bénéfices

Au 01/01/2008, la société COGAC a intégré le groupe fiscal constitué par les sociétés du groupe ENGIE SA selon les dispositions édictées par l'article 68 de la loi de finance pour 1988 (loi n°87-1060 du 30-12-1987). En vertu de la convention du groupe d'intégration fiscale ENGIE SA, la filiale supporte seule la charge d'impôt dans ses comptes comme si celle-ci était imposée séparément après imputation de ses propres déficits.

Faits caractéristiques

Au cours de l'année 2017, des augmentations de capital et des cessions sont intervenues, voici les plus significatives:

*** Augmentation de Capital :**

- ALTISERVICE : 9.000.000,00 Euros
- ENGIE THERMIQUE FRANCE : 10.000.000,00 Euros
- S.S.I en ENERGIES : 6.200.000,00 Euros

*** Augmentation - Valorisation titres SD (complément prix) :**

- SOLAIRE DIRECT : 6.060.751.07 Euros

*** Cession :**

- COMPAGNIE DUPAQUIER : 622.808,35 Euros

Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège sociale	Forme juridique	Capital	% de détention
Engie SA- 1Place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE	SA au conseil d'administration	2 435 285 011	100.00%

COGAC est exemptée en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du sous-groupe compte tenu du fait que COGAC et ses principales filiales se trouvent elles-mêmes sous le contrôle d'une entreprise qui les inclut dans ses comptes consolidés publié.

Evènements importants postérieurs à la clôture

Au cours du 1er trimestre 2018, COGAC a procédé à une augmentation de capital pour la société Engie Investissement 64 pour un montant de 36 500 000 Euros.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Société : COGAC

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et annorts
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)					
Terrains		Dont composants			
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (III)					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			3 432 989 005		33 720 643
Autres titres immobilisés			0		
Prêts et autres immobilisations financières			104		
TOTAL (IV)			3 432 989 109		33 720 643
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			3 432 989 109		33 720 643

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique					
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL (III)						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations				4 423 528	3 462 286 120	
Autres titres immobilisés					0	
Prêts et autres immobilisations financières					104	
TOTAL (IV)				4 423 528	3 462 286 224	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				4 423 528	3 462 286 224	

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 533 815	1 330 370		2 864 185
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 533 815	1 330 370		2 864 185
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	112 121 591	29 485 561	1 598 281	140 008 870
TOTAL (II)	112 121 591	29 485 561	1 598 281	140 008 870
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation	859 005 645	398 551 755	279 721 717	977 835 684
Provisions sur autres immos financières	3 195 725	27 058		3 222 783
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations	1 625 726		1 470 076	155 651
TOTAL (III)	863 827 097	398 578 813	281 191 793	981 214 117
TOTAL GENERAL (I + II + III)	977 482 503	429 394 744	282 790 074	1 124 087 172
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 470 076	
Dont dotations et reprises financières		27 058		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		429 367 686	281 319 998	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			4 138 169	915 000	3 223 169
Prêts			104	104	
Autres immobilisations financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			4 138 274	915 104	3 223 169
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients					
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts					
Etat - divers			16 440	16 440	
Groupes et associés			461 801	461 801	
Débiteurs divers			50 400	50 400	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			528 641	528 641	
Charges constatées d'avance					
TOTAL DES CREANCES			4 666 915	1 443 745	3 223 169
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			161 470	161 470	
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers			1 123 006 558	1 123 006 558	
Fournisseurs et comptes rattachés			1 113 868	1 113 868	
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			41 443 756	41 443 756	
Groupes et associés			72 352 621	72 352 621	
Autres dettes			2 673 259	2 673 259	
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES			1 240 751 533	117 744 975	1 123 006 558
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	1 286 694 565						1 286 694 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	9 456 101				7 033 190		16 489 291
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	1 787 012						1 787 012
Report à nouveau	0				133 630 606		133 630 606
Résultat de l'exercice	140 663 796		-88 527 662		-140 663 796		-88 527 662
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	1 533 815	1 330 370					2 864 185
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 440 135 289	1 330 370	-88 527 662		0		1 352 937 997

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2017	Valeur nominale
Actions ordinaires	64 334 729			64 334 729	20
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	64 334 729			64 334 729	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : COGAC

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés (EN KEUR)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
ALTISERVICE	12 904	- 2 876	100	30 206	18 000			29 265	- 2 907	
CLIMASAVE	46 387	- 173 069	100	67 184	-130 202	3 223			- 21 823	
ENGIE FUTURES ENERGIES	153 540	44 928	100	572 540	370 500				13 345	
ENGIE GLOBAL MARKET	683 200	886 083	100	1 265 890	902 000			166 222	13 507	50 000
ENGIE HOME SERVICES	1 121	154 089	100	183 165	183 165			412 407	14 488	7 000
ENGIE NUCLEAIRE DEVELO	2 160	2 398	100	172 040	3 568			2 349	1 179	
GDFSUEZ INFRASTRUCTUR	25 890	- 7 179	100	25 890	25 890				- 2 744	
SOLAIRE DIRECT	52 843	21 636	100	384 121	384 121			72 859	-49 882	
ENGIE THERMIQUE FRANCE	263 038	-39 893	100	516 075	486 100			118 418	- 3 158	
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler						3 223				
G.E GRENOBLE	24 756	38 601	42.53	25 614	25 614			88 292	3 895	470
REGAZ	38 000	38 847	24	25 010	20 528			78 631	16 414	1 920
GAZ DE STRASBOURG	9 778	53 563	24.90	14 483	14 483			58 576	13 066	934
GNVERT	10 700	3 938	34	22 915	22 915			24 040	1 884	640
SOLFEA	31 863	3 545	49.96	118 722	0			13 939	3 808	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)				7 434	7 434					890
Filiales étrangères (ensemble)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL						3 223		1 064 998	1 072	61 854

Les renseignements détaillés dans le cadre de A concernent les filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital social de COGAC soit 12 866 946 Euros.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Société : COGAC

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
* Valeur brute comptable immo non conso	2 216 476	
* Valeur brute comptable immo conso	10	
* Charge extraordinaire	50 000	
* Dotations Prov créances rattachées	27 057	
* Dotations amortissements dérogatoires	1 330 370	
* Dotations provisions risques sur participation	29 485 560	
* Dotations Prov dépréciations titres de participations conso	393 677 708	
* Dotations Prov dépréciations titres de participations non conso	4 874 047	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
* Produits extraordinaires		8 629
* Immo Finan -non conso		1 422 622
* Immo Finan -conso		74
* Reprises Provisions pour risques		1 598 281
* Reprises Provisions dépréciations titres de participations conso		275 523 554
* Reprises Provisions dépréciations titres de participations non con		3 959 322
TOTAL	431 661 228	282 512 483

COGAC

Société par actions simplifiée au Capital de 1.286.694.580 Euros
Siège Social : 1 place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE
562 117 572 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2018

Deuxième décision

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2017 font ressortir un résultat déficitaire de (88 527 662) € décide, sur proposition du Président, de l'affecter au compte "report à nouveau".

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Quatrième décision

L'Associé Unique donne pouvoir au Secrétaire de la réunion pour certifier conforme des copies ou extraits du présent procès-verbal.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée et particulièrement à FORMALEX, domiciliée 89 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

